

## Séance publique du 18 mars 2002

### Délibération n° 2002-0491

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget principal - Individualisation des autorisations de programme globales déplacements urbains et maintenance et renouvellement - Présentation des programmes annuels des actions de proximité de voirie - Programmes annuels de signalisation lumineuse - Programmes annuels de maintenance des ouvrages d'arts - Lancement d'opérations de voiries individualisées**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 27 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2001-0418 et 2001-0419 en date du 21 décembre 2001, lors du vote de la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 et du budget primitif 2002 - budget principal - ont été décidées des inscriptions de crédits sur diverses autorisations de programme.

Les investissements opérationnels réalisés dans le cadre de ces autorisations de programme concernent les opérations individualisées de signalisation lumineuse, de regroupement des postes de commande et de désamiantage des trémies communautaires du centre d'échanges de Lyon-Perrache. Ils concernent également les opérations globalisées d'actions de proximité territoriale, d'aménagements cyclables, de plantations d'arbres d'alignement, de grosses réparations de voirie, du fonds d'initiative communale, d'acquisitions, de démolitions, du classement des voies privées, de mise en sécurité des voiries, d'aires de retournement, de couloirs de bus, du plan de jalonnement et des ouvrages d'art pour lesquelles sont approuvés les critères d'élaboration des programmes correspondants.

Ces propositions sont conformes au plan de mandat. La présente délibération a pour objet d'autoriser l'individualisation des autorisations de programme et d'adopter les critères d'élaboration des listes de programme des opérations globalisées.

#### A - Domaine d'intervention déplacements urbains

##### Les opérations de voirie individualisées

Le tableau récapitulatif suivant détaille les opérations et les montants estimés des travaux envisagés et indique les crédits de paiement qui seraient nécessaires en 2002 pour lancer la phase préparatoire de ces projets pour des études détaillées et ou des acquisitions foncières. Ces opérations figurent dans la programmation pluriannuelle d'investissement et pourraient faire l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme global déplacements urbains. Au fur et à mesure de leur étude, ces projets seront soumis à l'assemblée pour décision sur le choix définitif de leur contenu et de leur coût.

Conformément aux délibérations n° 2001-0418 et 2001-0419 en date du 21 décembre 2001, le montant total des crédits de paiement sollicités pour 2002 est de 7,329 M€ et le montant total de l'autorisation de programme pour les années 2003-2007 est de 100,296 M€.

Etudes		2002
Albigny sur Saône	rue Gabriel Péri	22 000
Charly	rue Jean Baptiste Frénet	75 000
Curis au Mont d'Or	voie nouvelle chemin Profond	30 000
Fontaines Saint Martin	montée de la ruelle Vitton	30 000

Dardilly	avenue de Verdun - route d'Ecully	45 000
Genay	route de Saint André	30 000
Lyon 3°	voie nouvelle Montbrillant	30 000
Lyon 4°	tunnel de la Croix-Rousse	50 000
Lyon 4°	boulevard de la Croix-Rousse	60 000
Lyon 6°	rue Vendôme	45 000
Lyon 7°	route de Vienne	30 000
Lyon 9°	carrefour Apollinaire	15 000
Mions	route de Corbas	20 000
Oullins	rues Jean-Jacques Rousseau et Dolet	20 000
Oullins	quartier du Merlo	30 000
Poleymieux au Mont d'Or	parc de stationnement de la Mairie	30 000
Sathonay Camp	rue de la République	15 000
Sathonay Camp	avenue Paul Delorme	30 000

<b>Acquisitions foncières</b>		<b>2002</b>
La Tour de Salvagny	rue de Lyon	45 000
La Tour de Salvagny	rue de Fontbonne	30 000
Saint Fons	voie nouvelle V 14	90 000
Villeurbanne	route de Genas	900 000
Villeurbanne	axe Colin-République	450 000

<b>Etudes et acquisitions foncières</b>		<b>2002</b>
Bron	rue Camille Rousset	304 500
Craponne	voie Romaine	300 000
Fleurieu sur Saône- Rochetaillée sur Saône	rue de la République	30 000
Fontaines sur Saône + Sathonay Camp	vallée du Ravin	30 000
Lyon 3°-Bron	rue du Vinatier	113 000
Rochetaillée sur Saône	VN Bouchard-Train Bleu	45 000
Saint Priest-Vénissieux	boulevard urbain "est"	15 000
Saint Germain au Mont d'Or	rue Vuillemot-Mathieu	45 000
Tassin la Demi Lune	rue Professeur Deperet	167 000
Vaulx en Velin	boulevard urbain "est"	15 000
Villeurbanne	avenue Marc Sangnier	365 000
Villeurbanne	avenue Roger Salengro	150 000

<b>Etudes et travaux</b>		<b>2002</b>
Couzon au Mont d'Or	voie Nouvelle	75 000
Lyon 3°	voie nouvelle Saint Maximin	30 000
Lyon 5°	tunnel de Fourvière	500 000
Sainte Foy lès Lyon	chemin de la Croix Berthet	62 000

<b>Acquisitions et travaux</b>		<b>2002</b>
Lyon 5°	rue de la Garenne	228 500

<b>Etudes, acquisitions foncières et travaux</b>		<b>2002</b>
Saint Genis Laval	avenue de Gadagne	251 000

<b>Travaux</b>		<b>2002</b>
Cailloux sur Fontaine	chemin de Four	190 700
Caluire et Cuire	Bellevue - Demonchy - Aristide Briand	420 000
Irigny	chemin des Hauts de Selettes	90 000
Lyon 2°	rue des Marronniers	60 000
Lyon 4°	avenue de Birmingham	228 000
Lyon 8°	carrefour Viviani-Etats-Unis	30 000
Rillieux la Pape	parcs de stationnement de la ZUP	300 000
Solaize	rue du Rhône	200 000
Saint Didier au Mont d'Or	rue Victor Hugo	120 000
Vaulx en Velin	rue du 8 mai 45	150 000
Villeurbanne	boulevard Stalingrad	150 000
réseau mutualisé télécommunication		541 500

### **Les actions de proximité**

Les opérations voirie de proximité (0497), aménagements des abords des groupes scolaires (0043), aménagements pour les personnes à mobilité réduite (0313), plan de déplacements urbains pour piétons (0433) et zones 30 (0540) ont été regroupées en une opération unique intitulée actions de proximité territoriale dotée d'un financement de 13,350 M€.

Conformément à la délibération n° 2001-0419 en date du 21 décembre 2001, le montant de l'individualisation des crédits de paiement pour 2002 est de 26 300 000 €.

Libellé	Montant
1. actions de proximité territoriale	13 350 000
2. aménagements cyclables	1 300 000
3. plantations d'arbres d'alignement	800 000
4. grosses réparations de voirie	5 500 000
5. fonds d'intervention communale	2 500 000
6. acquisitions	1 300 000
7. démolitions	500 000
8. classement de voies privées	260 000
9. sécurité voirie	650 000
10. aires de retournement	140 000

↳ Concernant l'opération actions de proximité territoriale, il est décidé de sa création et sont retenus :

- les demandes réalisables classées en priorité 1 par les communes, pour un montant total estimé à 5,83 M€ (annexe 1),

- les dépenses obligatoires, travaux pour le compte de tiers, pour un montant de 3,35 M€,

- le montant de 4,183 M€ fera l'objet d'un examen ultérieur d'affectation par le pôle politique des déplacements pour définir le contenu du programme complémentaire sur la base des critères de priorité hiérarchique suivants : sécurité, déplacements, quotidienneté et requalification.

↳ Concernant l'opération aménagements cyclables, une réorientation de la politique communautaire est souhaitée. Le bilan des réalisations menées et leurs évaluations sera effectué durant l'année 2002.

Dans l'attente, il est décidé de mettre en œuvre l'achèvement ponctuel d'opérations déjà engagées pour un montant de 1 300 000 € (annexe 2).

↳ Concernant l'opération plantations d'arbres d'alignement, il est retenu d'effectuer prioritairement le remplacement des arbres abattus, pour un montant de 600 000 € puis de mettre en œuvre la demande des maires dans l'ordre chronologique de la date de sollicitation, pour un montant de 200 000 € (annexe 3).

↳ Concernant l'opération grosses réparations de voirie, une liste recensant l'ensemble des nécessités a été établie sur la base d'un diagnostic achevé en 2000.

Pour des raisons de sécurité, il est retenu d'affecter 4 M€ prioritairement aux obligations techniques, puis de mettre en œuvre 1,5 M€ à la demande des maires dans l'ordre chronologique de la date de sollicitation.

↳ Concernant l'opération fonds d'initiative communale (0376), il est retenu le renforcement des crédits affectés se concrétisant par un quasi doublement de la dotation pour les petites communes et le solde proportionnellement affecté aux autres communes (annexe 4).

↳ Concernant l'opération acquisitions de terrains de voirie, il s'agit d'acquérir le foncier nécessaire aux opérations de proximité pour un montant de 1,3 M€ (annexe 5).

☞ Concernant l'opération démolitions, il s'agit de démolir le bâti pour la réalisation nécessaire aux opérations de proximité pour un montant de 0,5 M€ (annexe 6).

☞ Concernant l'opération classement de voies privées, et dans l'attente de la décision communautaire de modification des règles de classement de voirie, il est décidé de procéder au classement des opérations prêtes pour un montant de 260 000 € : rue des Lilas à Lyon 8° (230 000 €) et rue André Chénier à Meyzieu (30 000 €).

☞ Concernant l'opération sécurité voirie, il est décidé de sa création afin d'agir énergiquement sur l'accidentologie routière constatée dans l'agglomération. Le bilan des réalisations menées et leurs évaluations sera effectué durant l'année 2002.

Il est retenu de réaliser de petits aménagements de sécurité issus de la liste des demandes des maires pour un montant de 650 000 € en 2002 (annexe 7).

☞ Concernant l'opération aires de retournement, il est décidé de sa création afin d'aménager les voiries pour les véhicules de collecte des ordures ménagères qui ne peuvent pas manœuvrer en marche arrière dans les voies en impasse pour un montant de 140 000 € (annexe 8).

### **Accompagnement des transports en commun**

☞ Concernant l'opération couloirs de bus et afin de remédier aux problèmes de sécurité et de confort des usagers, il est décidé de réaménager les couloirs de bus constitués de pavés en béton autobloquants. Ce programme de réalisation est dressé en liaison avec le Sytral et représente un montant de 300 000 € pour 2002.

### **La gestion du trafic**

☞ Concernant l'opération signalisation lumineuse et matériel, le montant des crédits de paiement 2002 à individualiser est de 5 M€.

Sont retenues :

- la priorité de programme de travaux de mise aux normes obligatoire des carrefours à feux pour 2,6 M€,

- les dépenses obligatoires liées aux études, l'achat de matériel, la gestion technique centralisée, les actions thématiques pour 0,5 M€,

- la régulation du trafic Criter pour 0,756 M€,

- l'info trafic pour 0,02 M€,

- la rénovation et la création de carrefours à feux sollicités par les maires dans l'ordre chronologique de la date de sollicitation, sur la base des critères de priorité hiérarchique : sécurité, déplacements, quotidienneté pour 1,124 M€.

☞ Concernant l'opération plan de jalonnement, est décidée l'individualisation de l'opération pour un montant de 0,4 M€ (annexe 9).

## **B - Domaine d'intervention maintenance et renouvellement**

### **Les ouvrages d'art**

Le contenu des listes détaillées des opérations suivantes est approuvé :

- entretien et création d'ouvrages d'art-sécurité pour un montant de crédits de paiement 2002 de 1,5 M€ (annexe 10),

- regroupement des salles de commandes des tunnels, des bornes et de la gestion des trafics Criter ainsi que les moyens techniques d'exploitation et création GTC Croix-Rousse et bornes mobiles-sécurité, rénovation (études) pour un montant de crédits de paiement 2002 de 0,2 M€.

## Les bâtiments

Le contenu de l'opération de désamiantage des trémies communautaires du centre d'échanges de Perrache, Lyon 2°, des trémies 1, 3, 6 et 7 est validé pour un montant de crédits de paiements 2002 de 50 000 €.

Il faut préciser que chacune des opérations énumérées sera, en temps utile, soumise au conseil de Communauté afin d'être validée techniquement.

*Cadragé financier* : ce dossier a reçu l'avis du pôle politique des déplacements le 4 février 2001 et l'avis du bureau restreint le 18 février 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations n° 2001-0418 et 2001-0419 en date du 21 décembre 2001 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

## DELIBERE

### Décide :

a) - d'individualiser partiellement l'autorisation de programme global déplacements urbains pour le lancement des opérations suivantes, à hauteur de 7 328 200 € et de les répartir entièrement sur les crédits de paiement de l'année 2002 :

Albigny sur Saône	rue Gabriel Péri	22 000 €
Bron	rue Camille Rousset	304 500 €
Cailloux sur Fontaine	chemin de Four	190 700 €
Caluire et Cuire	Bellevue - Demonchy - Aristide Briand	420 000 €
Charly	rue Jean-Baptiste Frénet	75 000 €
Couzon au Mont d'Or	voie Nouvelle	75 000 €
Craponne	voie Romaine	300 000 €
Curis au Mont d'Or	voie nouvelle chemin Profond	30 000 €
Dardilly	avenue de Verdun - route d'Ecully	45 000 €
Fleurieu sur Saône-Rochetaillée sur Saône	rue de la République	30 000 €
Fontaines Saint Martin	montée de la ruelle Vitton	30 000 €
Fontaines sur Saône-Sathonay Camp-	vallée du Ravin	30 000 €
Genay	route de Saint André	30 000 €
Irigny	chemin des Hauts de Selettes	90 000 €
La Tour de Salvagny	rue de Lyon	45 000 €
La Tour de Salvagny	rue de Fontbonne	30 000 €
Lyon 2°	rue des Marronniers	60 000 €
Lyon 3°-Bron	rue du Vinatier	113 000 €
Lyon 3°	voie nouvelle Montbrillant	30 000 €
Lyon 3°	voie nouvelle Saint Maximin	30 000 €
Lyon 4°	tunnel de la Croix-Rousse	50 000 €
Lyon 4°	boulevard de la Croix-Rousse	60 000 €
Lyon 4°	avenue de Birmingham	228 000 €
Lyon 5°	tunnel de Fourvière	500 000 €
Lyon 5°	rue de la Garenne	228 500 €
Lyon 6°	rue Vendôme	45 000 €
Lyon 7°	route de Vienne	30 000 €
Lyon 8°	carrefour Viviani-Etats-Unis	30 000 €
Lyon 9°	carrefour Apollinaire	15 000 €
Mions	route de Corbas	20 000 €
Oullins	rues Jean-Jacques Rousseau et Dolet	20 000 €
Oullins	quartier du Merlo	30 000 €
Poleymieux au Mont d'Or	parc de stationnement de la Mairie	30 000 €
Rillieux la Pape	parcs de stationnement de la ZUP	300 000 €
Rochetaillée sur Saône	VN Bouchard-Train Bleu	45 000 €
Sathonay Camp	avenue Paul Delorme	30 000 €
Sathonay Camp	rue de la République	15 000 €
Solaize	rue du Rhône	200 000 €

Saint Didier au Mont d'Or	rue Victor Hugo	120 000 €
Saint Fons	voie nouvelle V14	90 000 €
Saint Genis Laval	avenue de Gadagne	251 000 €
Saint Germain au Mont d'Or	rue Vuillemot-Mathieu	45 000 €
Saint Priest-Vénissieux	boulevard urbain "est"	15 000 €
Sainte Foy lès Lyon	chemin de la Croix Berthet	62 000 €
Tassin la Demi Lune	rue Professeur Deperet	167 000 €
Vaulx en Velin	rue du 8 mai 45	150 000 €
Vaulx en Velin	boulevard urbain "est"	15 000 €
Villeurbanne	avenue Marc Sangnier	365 000 €
Villeurbanne	avenue Roger Salengro	150 000 €
Villeurbanne	boulevard Stalingrad	150 000 €
Villeurbanne	route de Genas	900 000 €
Villeurbanne	axe Colin-République	450 000 €
réseau mutualisé télécommunication		541 500 €

b) - d'individualiser l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour les programmes annuels d'actions de proximité de voirie suivants, à hauteur de 26 300 000 € et de les répartir entièrement sur les crédits de paiement de l'année 2002 :

actions de proximité territoriale	13 350 000 €
aménagements cyclables	1 300 000 €
plantations d'arbres d'alignement	800 000 €
grosses réparations de voirie	5 500 000 €
fonds d'intervention communale	2 500 000 €
acquisitions	1 300 000 €
démolitions	500 000 €
classements de voies privées	260 000 €
sécurité voirie	650 000 €
aires de retournement	140 000 €

et arrête les listes détaillées des actions à réaliser dans le cadre de ces programmes ;

c) - l'autorisation de programme accompagnement des transports en commun sur l'opération couloirs de bus avec un montant de crédits de paiement pour 2002 de 300 000 € ;

d) - l'autorisation de programme gestion du trafic sur l'opération signalisation lumineuse et matériel pour un montant de crédits de paiement pour 2002 de 5 M€ ainsi que l'opération plan de jalonnement pour un montant de crédits de paiement 2002 de 0,4 M€ et d'en valider le programme ;

e) - l'autorisation de programme ouvrages d'art :

- sur l'opération ouvrages d'art pour un montant de crédits de paiement 2002 de 1,5 M€ et d'en valider le programme,

- sur l'opération regroupement PC tunnels, bornes, gestion des trafics et GTC pour un montant de crédits de paiement 2002 de 200 000 € ;

f) - l'autorisation de programme bâtiments sur l'opération désamiantage des trémies communautaires du CELP pour un montant de crédits de paiement pour 2002 de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,